

# Rapport public annuel 2014

O. Reg. 455/09

Honda of Canada Manufacturing

Alliston, Ontario

29 mai 2015

Données d'installation de Honda of Canada Mfg.

	397
<b>O. Reg. 127/01 ID</b>	6172
<b>Exploitant/Propriétaire de l'installation</b>	Honda of Canada Mfg.
	4700, Industrial Pkwy
	C. P. 5000
	Alliston (Ontario)
	L9R 1A2
<b>Employés à temps plein</b>	4 200
<b>Code SCIAN de l'usine</b>	3361
<b>Code SCIAN Canada</b>	336110
<b>Relations publiques pour cette usine</b>	Maureen Ramsay
	Service des installations/Groupe environnemental
	(705) 435-5561 poste 2394
<b>Employé rémunéré dont le rang est le plus élevé pour cette usine</b>	Dan Smith
	Président
	(705) 435-5561
<b>Coordonnées UTM de l'usine</b>	44.1470,-79.847
<b>Société mère canadienne</b>	Honda Canada inc.
	180 Honda Blvd.
	Markham, Ontario
	L6C 0H9

Pour l'année de référence 2014, les substances suivantes répondent aux critères du Programme de réduction des substances toxiques établi dans le Règlement de l'Ontario 455/09.

CAS#	Nom	CAS#	Nom
95-63-6	1,2,4 triméthylbenzène	67-56-1	Méthanol
108-67-8	1,3,5 triméthylbenzène	872-50-4	n-méthyl pyrrolidone
111-76-2	2-butoxyéthanol	108-10-1	Méthyl isobutyl cétone
123-86-4	Acétate de <i>n</i> butyle	78-93-3	Éthyle méthyl cétone
71-36-3	Alcool butylique	11104-93-1	Oxydes d'azote (NO <sub>2</sub> )
630-08-0	Monoxyde de carbone	**	Ion nitrate
112-34-5	Éther de butyle de diéthylèneglycol	7697-37-2	Acide nitrique
112-15-2	Acétate de l'éther éthylique de diéthylèneglycol	**	PM10 (PM <= 10 microns)
141-78-6	Acétate d'éther	**	PM2.5 (PM <= 2.5 microns)
100-41-4	Éthylbenzène	**	Phosphore (total)
107-21-1	Éthylèneglycol	5131-66-8	Éther butylique de propylèneglycol
112-07-2	Acétate de l'éther monobutylique	108-65-5	Acétate d'éther méthylique de propylèneglycol
64742-94-5	Essence minérale aromatique lourde	7632-00-0	Sodium nitrite
**	<i>n</i> -heptane	64742-89-8	Essence minérale aliphatique légère
64742-48-9	Essence minérale hydrotraitée lourde	64742-88-7	Essence minérale aliphatique moyenne
64742-47-8	Distillat léger hydrotraité	8052-41-3	Solvant Stoddard
7647-01-0	Acide hydrochlorique	108-88-3	Toluène
78-83-1	Alcool isobutylique	8032-32-4	Naphta léger
67-63-0	Alcool isopropylique	1330-20-7	Xylène
64742-95-6	Essence minérale aromatique légère	**	Zinc (et ses composantes)

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 :

Nom (Numéro CAS)	Éthylbenzène (100-41-4)	Éthylèneglycol (107-21-1)	Méthyl isobutyl cétone (108-10-1)	Acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyléther (108-65-6)	Toluène (108-88-3)
Entrée dans le processus	100-1000	>1000	1-10	10-100	10-100
Changements depuis 2013	5.358	-63.878	-0.212	-5.620	0.450
% du changement	4.1	-4.3	-2.4	-12.4	4.1
Raison				Variation normale du dosage	
A créé	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Contenu dans le produit	0	1000-10000	0	0	0
Changement depuis 2013	0	-62.154	0	0	0
% du changement	s. o.	-4.2	s. o.	s. o.	s. o.
Raison	s. o.		s. o.	s. o.	
Émis	43.718	0.011	5.102	30.656	8.771
Changement depuis 2013	9.023	-0.322	0.972	-4.124	6.734
% du changement	26	-96.7	23.6	-11.9	330.6
Jeté	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	83.735	0.002	0.518	3.053	1.341
Changement depuis 2013	-3.564	-1.403	-2.422	0.055	-6.089
% du changement	-4.1	99.8	-82.4	1.8	-82.0
Raison (émission/rejet/transfert)	Composition du solvant de purge utilisé a changé	La formule des composants a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé		Composition du solvant de purge utilisé a changé

Notes : aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 :

Name (CAS RN)	2-butoxyéthanol (111-76-2)	Acétate de l'éther monobutylique (112-07-2)	Acétate de l'éther éthylique de diéthylèneglycol (112-15-2)	Éther de butyle de diéthylène glycol (112-34-5)	Acétate de n butyle (123-86-4)
<b>Entrée dans le processus</b>	10-100	10-100	10-100	1-10	10-100
<b>Changement depuis 2013</b>	0.778	-0.995	0.248	4.116	0.341
% du changement	1.8	-5.8	1.0	3500	0.4
Raison			Variation normale du dosage	Nouvel enduit clair, utilisation plus propre	
<b>Création</b>	1-10	0	0	10-100	0
<b>Changement depuis 2013</b>	4.687	0	0	-4.695	0
% du changement	122.3	s. o.	s. o.	-6.0	s. o.
Raison	Changement dans le matériau brut				
<b>Contenu dans le produit</b>	0	0	0	0	0
<b>Changement depuis 2013</b>	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
<b>Émis</b>	10.294	11.151	13.968	9.304	56.821
<b>Changement depuis 2013</b>	-27.710	0.275	-3.341	0.548	11.004
% du changement	-72.9	2.5	-19.3	6.3	24.0
<b>Jeté</b>	0	0	0	0	0
<b>Changement depuis 2013</b>	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Transféré</b>	16.371	0.916	0.982	0.488	10.765
<b>Changement depuis 2013</b>	14.831	-0.257	-0.834	-0.001	-9.015
% du changement	963.1	-21.9	-45.9	-0.2	-45.6
Raison (émission/rejet/transfert)	Utilisation supérieure du nettoyant de chaînes de peinture	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Plus grande récupération des solvants	Composition du solvant de purge utilisé a changé

**Notes :** Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite) :

Nom (CAS RN)	Xylène (1330-20-7)	Acétate d'éther (141-78-6)	Formaldéhyde (50-00-0)	Éther butylique de propylène glycol (5131-66-8)	Distillat léger hydrotraité (64742-47-8)
Entrée dans le processus	100-1000	10-100	1-10	10-100	10-100
Changement depuis 2013	31.158	-4.042	-0.006	-4.326	6.655
% du changement	4.0	-8.6	s. o.	14.7	-63.9
Raison				Changement dans la couche de finition en 2013	Changement dans la composition du matériau brut
Création	0	0	<1	<1	0
Changement depuis 2013	0	0	0.001	0.307	-22.815
% du changement	s. o.	s. o.	1.3	1414.7	s. o.
Raison			Augm. de la production	Changement dans la couche de finition en 2013	
Contenu dans le produit	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Émis	262.610	18.023	1.244	19.832	6.579
Changement depuis 2013	-42.181	4.356	0.001	-4.019	2.332
% du changement	-13.8	-31.9	0.1	-16.9	54.9
Jeté	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	524.847	22.155	0.074	0.500	0.486
Changement depuis 2013	-117.334	0.640	0.074	0.804	0.125
% du changement	-20.4	1.8	100.0	161.0	34.5
Raison (Émission/rejet/transfert)	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé

Notes : Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite) :

Nom (CAS RN)	Essence minérale hydrotraitée lourde (64742-48-9)	Essence minérale aliphatique légère (64742-88-7)	Essence minérale aromatique lourde (64742-94-5)	Essence minérale aromatique légère (64742-95-6)	Méthanol (67-56-1)
Entrée dans le processus	10-100	10-100	10-100	10-100	10-100
Changement depuis 2013	19.862	-2.627	0.104	-2.956	-5.348
% du changement	77.1	-17.9	0.5	-3.3	-5.4
Raison	Changement dans la composition du matériel	Changement dans la composition du matériel	Changement dans la composition de la peinture		
Création	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Contenu dans le produit	0	0	0	0	69.615
Changement depuis 2013	0	0	0	-2.184	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Émis	9.842	6.785	23.030	58.279	8.629
Changement depuis 2013	-3.138	-3.062	12.189	11.243	-.0348
% du changement	-24.2	-31.3	112.4	23.9	-3.9
Jeté	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	3.738	0.771	9.187	12.018	5.886
Changement depuis 2013	2.559	-1.548	0.660	-15.852	1.595
% du changement	217.1	-41.6	7.2	-56.9	37.2
Raison (Émission/rejet/transfert)	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé

**Notes :** Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite) :

Name (CAS RN)	Alcool isopropylique (67-63-0)	Alcool butylique (71-3603)	Nitrite de sodium (7632-00-0)	Acide hydrochlorique (7647-01-0)	Acide nitrique (7697-37-2)
Entrée dans le processus	10-100	10-100	10-100	10-100	10-100
Changement depuis 2013	-10.037	-1.827	-2.919	-7.222	-9.491
% du changement	-48.8	-3.5	-11.4	-34.1	-27.9
Raison	Variation normale du dosage		Changement dans la composition du	Fiche signalétique du fournisseur m. à j.	Moment des activités d'entretien
Création	1-10	0	0	0	0
Changement depuis 2013	8.247	0	0	0	0
% du changement	100	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison	Changement dans la composition				
Contenu dans le produit	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Émis	10.549	34.801	0	0	0
Changement depuis 2013	-4.529	5.288	0	0	0
% du changement	-30.0	17.9	s. o.	s. o.	s. o.
Jeté	0	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0	0	0	0	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	6.719	3.844	0	0	0
Changement depuis 2013	4.408	-6.171	0	0	0
% du changement	190.7	-61.6	s. o.	s. o.	s. o.
Raison (Émission/rejet/transfert)	Changement des hypothèses concernant les déchets	Composition du solvant de purge utilisé a changé			

**Notes :** Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.



Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite) :

Name (CAS RN)	Alcool isobutylique (78-83-1)	Éthyle méthyl cétone (78-93-3)	Naphta léger (8032-32-4)	Solvant Stoddard (8052-41-3)	N-Méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)
Entrée dans le processus	10-100	10-100	1-10	10-100	10-100
Changement depuis 2013	-0.599	2.548	-1.456	-11.073	s. o.
% du changement	-3.8	-17.8	-24.2	-71.4	s. o.
Raison		Plus grande utilisation du solvant de purge	Variation normale du dosage		Dû à l'augmentation du nettoyant dans la chaîne de peinture
Création	0	0	0	0	
Changement depuis 2013	0	0	0	0	
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Contenu dans le produit	0	0	0	0	
Changement depuis 2013	0	0	0	0	
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Émis	10.543	7.301	3.237	3.846	2.417
Changement depuis 2013	1.479	6.798	-0.195	-10.964	s. o.
% du changement	16.3	1351.5	-5.7	-74.0	s. o.
Jeté	0	0	0	0	
Changement depuis 2013	0	0	0	0	
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	1.175	9.488	0.331	0.477	13.906
Changement depuis 2013	1.727	-5.034	-0.809	0.254	s. o.
% du changement	-59.5	-34.7	-71	114.3	s. o.
Raison (Émission/ Rejet/transfert)	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	

Notes : Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

N/A

N/A

0

0

N/A

13.906

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite).

Name (CAS RN)	1,2,4 triméthylbenzène (95-63-6)	Isomères de triméthyle benzène (excluant 95-63-6)	Isomères d'heptane (**)	Ion nitrate (**)	Phosphore total (**)
Entrée dans le processus	10-100	10-100	1-10	0	10-100
Changement depuis 2013	-2.433	0.527	-3.974	0	-16.514
% du changement	-5.1	5.3	-35.2	N/A	-33.7
Raison			Nouvelle peinture + variation normale		Changement du matériau de traitement
Création	0	0	0	10-100	0
Changement depuis 2013	0	0	0	19.166	0
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	62.8	s. o.
Raison				Incluait des matériaux bruts précédem. omis	Méthode de calcul contient une grande marge d'erreur
Contenu dans le produit	0	0	0	0	10-100
Changement depuis 2013	0	0	0	0	-10.274
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	-67.4
Raison					
Émis	28.941	6.815	5.195	0	0
Changement depuis 2013	0.667	0.082	--2.897	0	0
% du changement	2.4	1.2	-35.8	0	s. o.
Jeté	0	0	0	49.661	0.032
Changement depuis 2013	0	0	0	19.166	-0.004
% du changement	s. o.	s. o.	s. o.	62.9	-11.1
Transféré	6.771	1.349	0.424	0.005	27.438
Changement depuis 2013	-2.019	0.402	-0.375	0	-6.236
% du changement	-23.0	42.4	-46.9	0	-18.5
Raison (Émission/ Rejet/transfert)	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Composition du solvant de purge utilisé a changé	Changement dans les matériaux bruts	Correction du calcul	Méthode de calcul contient une grande marge d'erreur

**Notes :** Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

Ci-dessous le compte rendu de toutes les substances atteignant le seuil de déclaration pour l'année civile 2014 (suite).

Name (CAS RN)	Zinc (**)	Oxydes d'azote (as NO2) (**)	PM10 (PM <= 10 micromètres) (**)	PM2.5 (PM <=2.5 microns) (**)	Monoxyde de carbone (630-08-0)
Entrée dans le processus	>1000	0	0	0	0
Changement depuis 2013	-72.957	0	0	0	0
% du changement	-3.0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Création	0	10-100	1-10	1-10	10-100
Changement depuis 2013	0	0.164	-0.905	0.163	0.801
% du changement	s. o.	0.3	10.7	3.3	1.9
Raison			Facteur d'émission des gaz à combustion modifié		
Contenu dans le produit	>1000	0	0	0	0
Changement depuis 2013	-98.904	0	0	0	0
% du changement	-4.0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison					
Émis	0.133	52.601	7.552	5.054	42.338
Changement depuis 2013	0.095	0.164	-0.905	0.163	0.801
% du changement	250.0	0.3	-10.7	3.3	1.9
Jeté	0.050	0	0	0	0
Changement depuis 2013	-0.004	0	0	0	0
% du changement	-7.4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Transféré	26.641	0	0	0	0
Changement depuis 2013	0.838	0	0	0	0
% du changement	3.2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Raison (Émission/ Rejet/transfert)	Inclut les émissions atmosphériques provenant de la coulée sous pression		Facteur d'émission des gaz à combustion modifié		

**Notes :** Aucun objectif n'avait été fixé. Pour plus de détails, consultez les sommaires. Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait aux processus ou aux méthodes de calcul depuis 2014. Toutes les valeurs sont en tonnes. Les raisons des changements sont documentées si les changements sont inférieurs à 10 %.

# Attestation

En date du 28 mai 2015, je certifie que j'ai lu les rapports concernant les plans de réduction des substances toxiques énumérées ci-dessous, que je suis familiarisé avec leur contenu et qu'à ma connaissance, les rapports sont exacts et *conformes* à l'*Acte de réduction des substances toxiques, 2009*, et au *Règlement de l'Ontario 455/09 (Dispositions générales)*, établi en vertu de l'Acte.

*signature dans le dossier*

Dan Smith, président.

Honda of Canada Mfg.